

Politique de Swing Pricing

SWING PRICING: Protection des porteurs contre l'effet de dilution des fonds

Préambule : Principes fondamentaux adoptés par Federal Finance Gestion

Soucieux de préserver l'intérêt de ses porteurs sur le long terme, Federal Finance Gestion a choisi de déployer le mécanisme du swing pricing selon les modalités préconisées par la charte AFG.

La mise en œuvre du swing pricing concerne uniquement les fonds ayant intérêt à bénéficier de ce mécanisme. Les porteurs peuvent notamment consulter le prospectus pour disposer de cette information.

Le tableau ci-dessous indique les fonds pour lesquels Federal Finance Gestion a mis en place le swing pricing.

Un porteur qui souscrit ou rachète des parts d'un fonds concerné par le swing pricing n'a pas la garantie d'être exécuté sur une VL non swinguée. En effet, le franchissement d'un seuil de déclenchement s'apprécie globalement en prenant en compte l'ensemble de la collecte, à savoir le solde net des souscriptions/rachats de tous les porteurs.

D'autre part, Federal Finance Gestion a la possibilité de modifier à tout moment les paramètres du mécanisme du swing pricing.

Nom des portefeuilles concernés :

Federal Stratégies Actives
Federal Solv'Premia

Une Foire Aux Questions vise à répondre aux différentes questions des porteurs portant sur le fonctionnement du mécanisme et sur ses impacts. Il s'applique à tous les porteurs, qu'ils soient clients non-professionnels, clients professionnels ou contreparties éligibles au sens de la Directive MIF.

- Ce document est disponible sur le site Internet de Federal Finance Gestion.
- Ce document est également disponible sur demande à Federal Finance Gestion en lui adressant un courriel à l'adresse contact@federal-finance.fr ou par voie postale à : Arkea Investment Services - Service Relations Clientèle - 29802 Brest Cedex 9